

Vérifier son arrêté de reclassement PPCR

Ministère de l'éducation nationale

Académie : MONTPELLIER

S.P.E. 1er degré

Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Reclassement PPCR

Programme : 0140 Enseignement scolaire public 1er degré
No. décision : 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;
Vu le décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

ARRETE

Article premier

M. [REDACTED]

Né le 14/04/1980

Corps-grade : professeur des écoles de classe normale

Echelon : 6 (indice brut : 565) date d'effet : 21/07/2015

affecté au : [REDACTED]
3 RUE DES ECOLES
[REDACTED] (Académie : MONTPEL.)

est reclassé à l'échelon 6 (indice brut : 565) le 01/09/2017 avec une ancienneté d'échelon conservée de 2 ans 1 mois 10 jours.

Article 2 - Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTPELLIER le 01/09/2017

Date d'entrée dans
l'échelon 6

Nouvel échelon

Notification de l'ancienneté
conservée

N.B : Plusieurs retours nous indiquent des erreurs sur les indices bruts figurant à côté des échelons, c'est le cas sur ce document.